

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déploiement de la 5G en Belgique : Cartographie et qualité des réseaux

Bruxelles, 21 mars 2024 — L'Institut belge des services postaux et des Télécommunications (IBPT) publie des cartes de couverture 5G, montrant les progrès des opérateurs et soulignant le rôle de la 5G pour compenser la saturation des réseaux 4G. Les opérateurs déploient progressivement la 5G en Belgique. À ce jour, 87% des ménages bénéficient d'une couverture en extérieur et 68% en intérieur. Une étude montre que les performances réseau ont été améliorées, offrant des débits de téléchargement et de chargement plus élevés.

Depuis 2018, l'IBPT évalue l'expérience client des trois réseaux mobiles en Belgique à l'aide de mesures à travers tout le pays dont les résultats sont publiés sur un portail de données (disponible sur www.bipt-data.be). Ces mesures incluent des campagnes de tests sur les routes (*drive tests*) et dans les trains (*train tests*), totalisant respectivement 60.000 et 6.000 points de données par réseau. Cela représente une distance totale parcourue en voiture d'environ 12.000 kilomètres et en train d'environ 2.600 kilomètres. Ces tests permettent notamment à l'IBPT de surveiller l'état et l'évolution des réseaux mobiles en Belgique.

Ces mesures ont été réalisées avec des appareils 5G, permettant de vérifier si la 5G tient ses promesses en matière de vitesses de réseau supérieures et si la saturation – et donc la performance réduite – du réseau 4G est compensée par le déploiement de la 5G.

Pour profiter de la 5G, il est essentiel de se trouver dans une zone où cette technologie est disponible et d'avoir un appareil compatible. Selon les mesures réalisées en janvier 2024, 65 % du territoire est désormais couvert par au moins un réseau 5G à l'extérieur, mais ce pourcentage diminue à 35 % à l'intérieur des habitations.

Les opérateurs déploient progressivement la technologie dans différentes régions, en commençant généralement par les zones urbaines densément peuplées, avant de s'étendre aux zones périphériques. On remarque ainsi que 87 % des ménages bénéficient déjà d'une couverture à l'extérieur de leur habitation, tandis que 68 % captent également un réseau 5G à l'intérieur de leur domicile.

La figure 1 ci-dessous montre qu'en ce qui concerne la couverture à l'extérieur, Proximus affiche la plus grande couverture en termes de ménages avec 87 %, suivi par Orange avec 77 % et Telenet avec 70 %. En ce qui concerne la couverture territoriale à l'extérieur, Proximus conserve également la plus grande part de couverture, avec 65 %, suivie par Telenet avec 62 % et Orange avec 52 %.

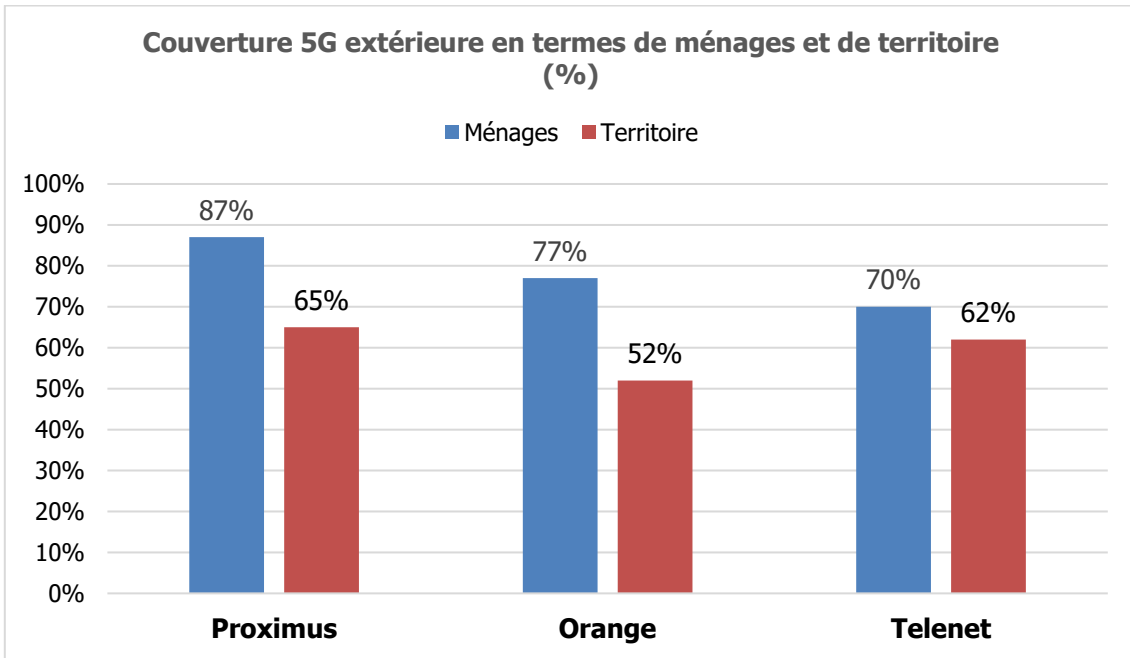


Figure 1 : Couverture 5G extérieure

La figure 2, quant à elle, montre qu'à l'intérieur des habitations, Proximus maintient sa position de leader en termes de couverture des ménages, avec 68 %, suivi par Orange avec 57 % et Telenet avec 40 %. De même, en ce qui concerne la couverture territoriale à l'intérieur, Proximus conserve la plus grande couverture, avec 35 %, suivie par Orange avec 31 % et Telenet avec 29 %.

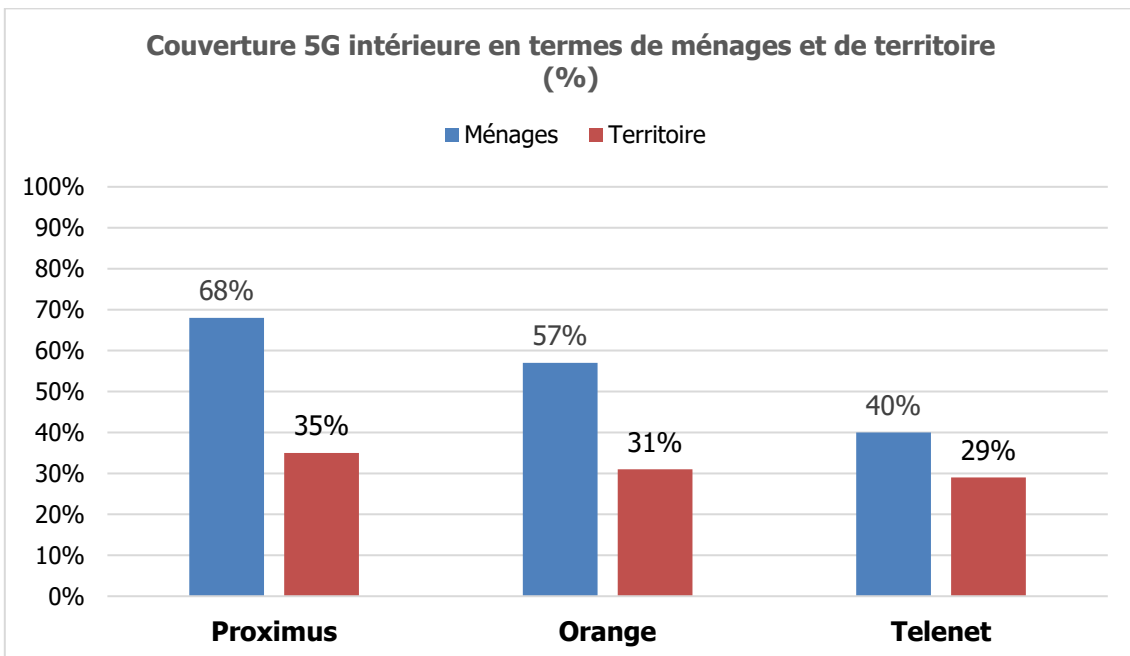


Figure 2 : Couverture 5G intérieure

En analysant les données de couverture de la 5G dans les différentes régions, on observe des divergences significatives entre le nord et le sud du pays. Globalement, la Région flamande et celle de

Bruxelles-Capitale affichent des niveaux de couverture plus élevés qu'en Région Wallonne. Ces divergences reflètent des différences dans les politiques de déploiement de la 5G, la densité de population ou d'autres facteurs géographiques et économiques.

Dans le cadre de l'arrêté royal concernant l'accès radioélectrique dans la bande de fréquences 700 MHz, les obligations de couverture ont été définies. Pour les opérateurs existants, le déploiement du réseau mobile prévoit une couverture de 70% de la population après 1 an, atteignant 99,5% après 2 ans et 99,8% après 6 ans. Les nouveaux entrants sont tenus d'assurer une couverture de 30% après 3 ans, 70% après 6 ans et 99,8% après 8 ans. L'IBPT effectuera des mesures ad hoc pour vérifier la conformité de ces obligations.

Ces obligations de couverture pour les opérateurs de téléphonie mobile se concentrent exclusivement sur la couverture extérieure, sans exigences pour la couverture intérieure. L'IBPT fournit des recommandations pour améliorer la couverture intérieure et des spécifications techniques minimales pour les systèmes DAS (Distributed Antenna System), avec un portail dédié à ces derniers (<https://www.modas.bipt.be/>).

Évolution des performances réseau : impact de la 5G et comparaison entre les opérateurs

Les résultats des tests de qualité de l'expérience sur les routes menés à la fin de l'année 2023 mettent en lumière une amélioration des performances des trois réseaux mobiles avec l'adoption de la 5G.

La figure 3 montre que, comparativement aux années précédentes, les tests indiquent des débits de téléchargement et de chargement significativement plus élevés, avec une moyenne de 107,3 Mbps en téléchargement et 27,7 Mbps en chargement (*upload*). De plus, les performances sur les réseaux 4G ont connu un déclin progressif depuis 2021, principalement en raison d'une charge accrue sur les infrastructures existantes. Cette évolution souligne l'augmentation de l'importance de la 5G pour répondre à la demande croissante de données mobiles et garantir une expérience utilisateur optimale.

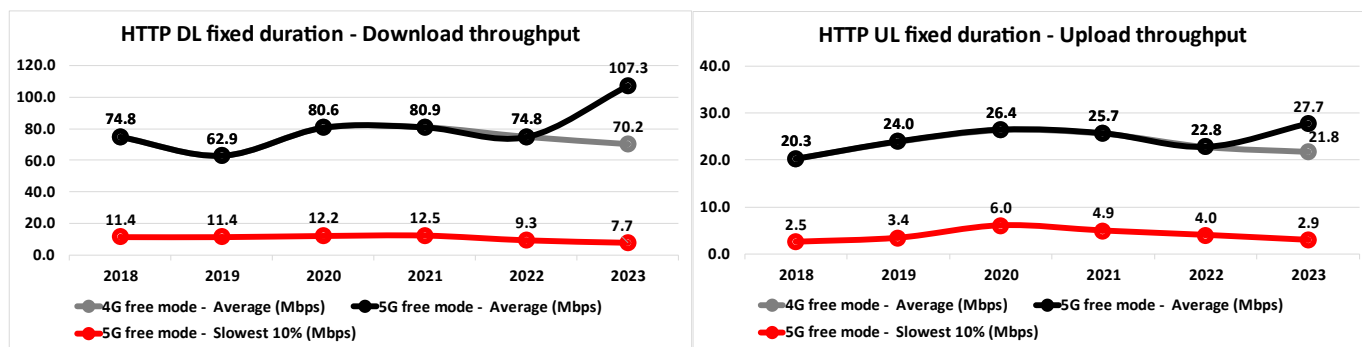


Figure 3 : Evolution des débits de téléchargement (download) et de chargement (upload) depuis 2018

Lorsqu'on compare les performances des trois réseaux, on constate que Proximus se distingue désormais avec le débit de téléchargement le plus élevé, atteignant une moyenne de 136,8 Mbps. Orange suit de près avec 94,5 Mbps, tandis que Telenet se situe légèrement en dessous avec 90,7 Mbps. En ce qui concerne l'*upload*, Telenet domine avec une moyenne de 30,2 Mbps, suivi par Proximus avec 28,5 Mbps et Orange avec 24,4 Mbps. Pour ce qui est du transfert de fichiers, Proximus affiche des temps médians plus courts pour les téléchargements. En ce qui concerne le streaming vidéo sur YouTube, la proportion de tests ayant abouti à la lecture intégrale de la vidéo (ou « taux de succès ») est plus élevée sur le réseau de Telenet que sur ceux de Proximus et de Orange.

Sur les 16 lignes de trains testées, Proximus se démarque également avec un débit moyen de téléchargement de 85,5 Mbps, suivi par Orange avec 64,3 Mbps et Telenet avec 55,5 Mbps. En ce qui concerne l'*upload*, Proximus et Telenet présentent des performances similaires, tandis qu'Orange se

situé légèrement en dessous. Proximus possède des temps médians plus courts pour le téléchargement et l'*upload* de fichiers dans les trains. Pour le streaming vidéo sur YouTube, Orange présente des taux de succès supérieurs à ceux de Proximus et Telenet.

La transition vers le réseau 5G entraîne la désactivation progressive du réseau 3G par les opérateurs, ce qui peut potentiellement créer des inconvénients pour les utilisateurs de smartphones plus anciens qui ne sont pas compatibles avec la technologie 5G. Cela pourrait se traduire par des perturbations temporaires de la connectivité ou de la qualité des services. Cependant, cette évolution vise à renforcer et à étendre les réseaux 4G et 5G à long terme, ce qui devrait finalement offrir une connectivité plus performante, sécurisée et efficiente en termes d'énergie pour tous les utilisateurs.

Consultez la couverture des réseaux mobiles dans votre commune

Pour vérifier la couverture des réseaux mobiles et les indicateurs de qualité de l'expérience dans votre commune, vous pouvez consulter les cartes disponibles sur www.bipt-data.be/fr/projects/atlas/mobile. Ces cartes vous permettent de visualiser la disponibilité de la connectivité mobile à votre adresse spécifique. Le rapport d'étude est accessible sur le site web de l'IBPT à l'adresse suivante : <https://www.ibpt.be/operateurs/publication/resultats-de-la-campagne-de-tests-sur-routes-et-dans-les-trains-2023>

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des postes et télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**

